



Groupe ment de Parents
(association loi 1901)

GROUP'INFO

Bulletin d'information du Groupement de Parents n° 23

JUIN 2007

En dehors de toute fédération, le Groupement de Parents est constitué de parents d'élèves bénévoles de la maternelle au Collège (des Essarts) et se veut le relais d'information entre les écoles, la Mairie et vous, les parents. Depuis plusieurs années, les parents élus peuvent vous renseigner sur les différents aspects de la vie scolaire de vos enfants, assistent pour vous aux différentes réunions qui concernent la vie des écoles et agissent dans leurs intérêts.

CALENDRIER SCOLAIRE

- **Résultat du brevet des collèges** : affichage le vendredi 6 juillet en fin d'après-midi
- **Fin des cours au Perray** : le jeudi 12 juillet 2007 au soir
- **Fermeture officielle du collège des Essarts** : du mercredi 11 juillet au lundi 27 août 2007.
- **Rentrée scolaire 2007/2008 au Perray** : le jeudi 30 août 2007 au matin
- **Rentrée scolaire 2007/2008 au collège des Essarts** : le mardi 4 septembre 2007 (6^{ème} et 5^{ème}) et le mercredi 5 Septembre 2007 (4^{ème} et 3^{ème}) (échelonnée par niveaux)
- **Samedis travaillés connus, au Perray** :
 - ◆ 13 octobre 2007 (élections des représentants de parents d'élèves)
 - ◆ 21 juin 2008
 - ◆ + 6 autres samedis encore non connus

CLASSES « DECOUVERTE »

Les CM1 de la Barantonnerie sont partis, comme chaque année, en classe de Neige. Ils ont eu la joie de découvrir, en plus du ski alpin, le ski de fond et la balade en raquette.

Par ailleurs, les CM1 de l'école des Platanes sont partis 10 jours en juin pour un séjour sur le thème de l'équitation et du patrimoine, à Daglan dans le Périgord.

Tous les enfants sont revenus enchantés de leurs séjours.

Un grand merci aux institutrices qui organisent ces classes découverte dans l'intérêt de nos enfants.

Le dossier du Group'Info

Notre association est abonnée au mensuel "La lettre des Parents". Chaque Group' Info sera l'occasion de vous résumer quelques articles, qui nous ont paru intéressants. Dans ce numéro (page 2) :

- **Les enfants et l'argent de poche**

Le « nouveau » collège

Aux dernières informations, le programme des travaux du collège est maintenu :

- début des travaux : février 2008
- livraison : septembre 2009

LE DOSSIER DU GROUP'INFO

Les enfants et l'argent de poche

(article issu du mensuel "La lettre aux parents")

Quand les enfants grandissent, les parents se posent souvent la question de l'argent de poche. Faut-il leur en donner ou payer ce dont ils ont besoin? Combien, quand, pourquoi?

Accorder de l'argent de poche aux jeunes, c'est non seulement leur offrir de la liberté et de l'autonomie, mais aussi leur apprendre à gérer un budget. Car il ne faut pas les habituer à disposer de revenus financiers sans contrainte, sans qu'ils en connaissent le « prix » réel, celui de votre travail. Ainsi, contrairement à ce que vous pourriez penser, il n'est pas anodin de donner chaque mois quelques pièces ou billets à vos enfants. Et avant de mettre la main au porte-monnaie (une fois que vous aurez commencé, il vous sera très difficile de revenir en arrière), vous devez réfléchir aux causes et aux conséquences. Pour vous y aider, voici quelques pistes.

Obligatoire ?

Non, bien sûr. Parmi les 11-19 ans, moins de 50% reçoivent régulièrement de l'argent de poche et ce chiffre tombe à 21% chez les 8-10 ans. Si votre budget est serré ou si vous ne souhaitez pas en donner, n'ayez aucun complexe à refuser l'argument de votre enfant: « Mais tous mes copains en ont! ».

L'argent de poche n'a aucun caractère obligatoire. Vous avez tout à fait le droit de donner une pièce ou un billet un mois et pas un autre, selon l'état de votre compte en banque ou selon ce que demande (raisonnablement) votre enfant. Vous pouvez encore choisir de financer ses besoins au coup par coup: lui payer sa place de cinéma ou son repas dans un fast-food, par exemple...

Qui a de l'argent de poche ?

• Entre 2-7 ans

- 78 % des enfants n'en reçoivent jamais

• Entre 8-10 ans

- 21 % des enfants en reçoivent régulièrement

- 41 % des enfants n'en reçoivent jamais

• Entre 11-19 ans

- 46 % des enfants en reçoivent régulièrement

- 29 % des enfants n'en reçoivent jamais

Une part de liberté

Dans l'absolu, vous n'avez pas à vous préoccuper de ce que vos enfants font de leur argent de poche. C'est eux qui décident! Chez les écoliers et collégiens, la plus grande part est dépensée dans les bonbons, les jeux (cartes à jouer)... Les lycéens et étudiants préfèrent les places de cinéma, fast-food, CD... sans oublier le téléphone portable, car en plus du forfait (que vous réglez), ils n'hésitent pas à se payer les cartes complémentaires.

Si vous pouvez vous montrer tolérant avec leurs achats « plaisir » grâce auxquels ils s'intègrent dans les groupes de copains, vous êtes en droit de les guider. Faites-leur remarquer que telle chose vous paraît chère ou demandez-leur s'ils en ont réellement besoin... tout en les laissant acheter s'ils le désirent vraiment.

En revanche, **interdisez-leur dès le départ des achats que vous refusez: cigarettes, alcool, couteau...** et prévenez-les que s'ils outrepassent cette interdiction, vous supprimerez l'argent de poche. Vous ne financerez pas ce qui est dangereux pour leur santé.

Leur apprendre à gérer un budget

C'est la principale raison invoquée par les parents pour donner de l'argent de poche à leurs enfants. A priori, les plus petits n'ont aucune idée de la valeur de l'argent. À leurs yeux, il se confond avec un plaisir immédiat. Avec les aînés, vous pouvez parler de « calcul de budget » à condition que les sommes reçues s'y prêtent naturellement et que vos enfants ne soient pas des paniers percés.

Les enfants qui dépensent hors de proportion n'hésitent jamais à solliciter leurs parents. Mais avant d'accepter de faire une avance ou d'augmenter le budget, étudiez le bien-fondé des achats. N'autorisez que des dépassements exceptionnels justifiés: une promotion en concordance avec un besoin identifié et fondé, une ristourne, une occasion. Il ne faut pas les habituer à obtenir des objets sans effort. À force de trop les aider (même si c'est normal de temps en temps), ils prennent de mauvaises habitudes. Ils ne songent pas à la difficulté de gagner cet argent et sa valeur s'efface devant celle de leurs envies. Allant à l'inverse de l'apprentissage d'un budget, les parents « providence » entretiennent un cercle vicieux: ils comblent les déficits, proposent des prêts, n'encouragent pas au remboursement...

Enfin, il est conseillé de ne pas attirer les jalousies de l'entourage et d'éviter les dérives liées au racket.

L'ALLEMAND AU COLLEGE

Des textes récents imposent désormais pour les élèves de 6^{ème}, **la continuité de la langue vivante enseignée en élémentaire.**

Or, pour l'instant dans les écoles du Perray, seul l'anglais est enseigné.

Pour l'année scolaire 2007/2008 exceptionnellement, le collège des Essarts accepte encore d'enseigner l'allemand aux élèves de 6^{ème} (même s'ils ont fait anglais en CM2). Mais, il n'y a aucune certitude que cette souplesse soit reconduite les années ultérieures.

En conséquence, il est très probable que les élèves actuellement en CE2 et CM1 n'aient pas le choix de leur première langue vivante en 6^{ème} (ce sera forcément l'anglais).

Pour les élèves qui sont actuellement en CE1, et qui commenceront leur langue vivante l'année prochaine en CE2, nous essayons de mettre en place la possibilité pour eux de choisir l'allemand.

Le sondage que les associations de parents d'élèves vous ont adressé début mai montre que 7 enfants scolarisés au Perray (5 aux Platanes et 2 à la Barantonnerie) en CE1 souhaiteraient apprendre l'allemand en première langue. Or, il faut au minimum 8 enfants dans une école pour espérer obtenir l'enseignement de cette langue dès l'élémentaire. Les avis peuvent encore changer, puisque le sondage n'était réalisé qu'à titre d'information. En conséquence, une réunion d'information pour les parents des enfants de CE1 a été organisée par les directrices des 2 écoles élémentaires, afin de préciser la situation, et de comptabiliser le nombre exact d'enfants souhaitant apprendre l'allemand dès le CE2.

INFO COLLEGE

Actuellement, une classe européenne de 4^{ème} en allemand existe au collège des Essarts.

A partir de la rentrée prochaine, une **classe européenne de 4^{ème} en anglais** (soit 2 heures d'anglais de + par semaine) va également être créée dans ce collège. Une vingtaine d'élèves seront sélectionnés au travers d'épreuves d'anglais (écrit et oral) passées en fin de 5^{ème}, et d'un entretien de motivation. Ces classes permettront aux enfants d'intégrer, s'ils le souhaitent, une seconde européenne et bénéficieront ainsi jusqu'au bac d'un ou plusieurs enseignements (histoire, sciences...) en langue anglaise (ou allemande) et d'obtenir un diplôme "bilingue".

EXTENSION DE L'ECOLE DE LA BARANTONNERIE

Avec l'arrivée de nouvelles constructions sur la ville du Perray en Yvelines (une soixantaine de pavillons), le nombre d'élèves va très certainement augmenter à la rentrée scolaire 2008/2009.

Ainsi en attendant que le 4^{ème} groupe scolaire voit le jour (repoussé de 5 ans en espérant obtenir un financement dans le cadre d'un contrat territorial), la mairie propose un agrandissement de la Barantonnerie **en construisant 2 salles de classe** sur le terrain des anciennes serres. Profitant de ces travaux, **un nouveau réfectoire** sera bâti en remplacement de l'ancien ne répondant plus aux normes.

A venir : commission scolaire extraordinaire sur le sujet début sept 2007.

Une aide appréciable

Un emploi de vie scolaire (EVS) a été demandé et obtenu par l'école maternelle du Pont marquant.

Arrivée début mars, cette personne a permis de décharger les institutrices de certaines tâches, et de pouvoir travailler en petits groupes avec les enfants.

Elle doit rester dans l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Le corps enseignant a énormément apprécié cette aide, et espère vivement que cet emploi sera renouvelé l'année prochaine.

Il existe également un EVS à l'école des Platanes, accordé jusqu'en décembre 2007, également très apprécié.

Effectifs prévisionnels de rentrée scolaire 2007/2008

Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire, connus au jour d'aujourd'hui sont :

- **Pour la Barantonnerie** : 192 élèves. Ceci correspond à l'effectif maximal autorisé pour 7 classes. Les éventuels nouveaux inscrits seront donc directement affectés à l'école des Platanes.
- **Pour les Platanes** : 265 élèves répartis sur 10 classes (une 11^{ème} classe ouvrirait à partir de 275 élèves inscrits).
- **Pour le Pont Marquant** : 247 élèves répartis sur 8 classes (une 9^{ème} classe ouvrirait à partir de 260 élèves inscrits).
- **Au collège** :

Les liaisons entre écoles

- **CM2 / 6^{ème}** : Tous les CM2 du Perray se sont rendus au collège des Essarts pour une journée complète de découverte du collège (jeu de piste). Certains professeurs ont adapté leurs cours pour faire participer les CM2, qui sont revenus enchantés de cette journée. Ils sont allés à la cantine, ont goûté sur place, ont été reçus par la conseillère d'éducation qui a répondu à leurs interrogations, ...Une belle journée pour leur donner envie de rentrer au collège.
- **GS / CP** : Une correspondance s'est mis en place toute l'année, avec échange de lettres et de dessins. Les GS vont recevoir prochainement un carton d'invitation les conviant à venir visiter les écoles élémentaires, et prendre un goûter avec les CP (le 28 juin pour les CP des Platanes, et le 5 juillet pour les CP de la Barantonnerie).

Les travaux de l'été

Pendant que nos enfants seront en vacances, les services techniques de la mairie vont en profiter pour faire quelques travaux :

A la Barantonnerie :

- Réfection des toilettes garçons
- Mise à disposition d'un râtelier à vélos
- Changement d'une partie du grillage de la cour
- Changement du tableau en CM1/CM2
- Pose de prises de courant dans la salle informatique

Aux Platanes :

- Réparation du mur des toilettes des garçons (en cours)
- Peintures
- Huisseries de la cantine

Au Pont Marquant :

- Fixation des jeux de la cour
- Installation de porte-manteaux
- Garage à vélo commandé
- Nouveau passage piéton, rue des Séquoias.

Inscriptions au Centre de Loisirs pour l'été

Si vous avez besoin d'inscrire vos enfants au Centre de Loisirs cet été, pensez à le faire **avant le 30 juin 2007**.

Le CLSH accepte les enfants rentrant en petite section au mois d'août, afin de les préparer à la vie en collectivité.

Par ailleurs, les CM2 peuvent continuer à profiter du CLSH jusqu'au 29 août.

Info départs

Pour la prochaine rentrée scolaire, plusieurs départs sont prévus :

- Mme Boutier (CE2 aux Platanes) part à la retraite.
- Mme Boyer (CM2 aux Platanes) part suivre un stage pendant un an.
- Mlle Jakubiak (Barantonnerie) est affectée dans une autre école.

Liaison Car pour le Collège

Comme chaque année, le Groupement de Parents a pris en charge l'organisation de la visite de la société de cars Veolia (ex Connex) auprès des élèves de CM2 des 2 écoles élémentaires du Perray.

Cette intervention d'un représentant de Veolia est programmée pour **le 28 juin 2007**. Ce sera l'occasion de présenter aux futurs collégiens le fonctionnement du service de cars : points d'arrêts, horaires, réglementation, sécurité...

N'oubliez pas de remplir votre dossier de demande de carte Imagine R. Pour être valable dès la rentrée, votre dossier doit être visé par le collège avant la fin de l'année scolaire. (Si votre enfant utilise déjà la carte, vous recevrez automatiquement un dossier de demande de renouvellement).

Cette carte de transport permet à votre enfant scolarisé de se déplacer quotidiennement en train et/ou en car pour se rendre dans son établissement, mais également le week-end, les mercredis, et pendant les vacances scolaires pour pratiquer ses activités sportives ou de loisirs. Vous pouvez obtenir les tarifs et conditions d'utilisation au guichet de votre gare ou par internet à l'adresse suivante www.imagine-r.com.

Par ailleurs, la mairie prend en charge une partie du coût de la carte (pour les 6^{èmes} et 5^{èmes} uniquement). Pour en bénéficier, il faudra vous présenter au service scolaire avec :

- une copie de la carte (photo + numéro)
- un justificatif de domicile
- un certificat de scolarité (fourni par le collège à la rentrée)
- un RIB

Deux circuits de cars permettent de relier le collège des Essarts à la ville du Perray. Les points d'arrêts et les horaires seront communiqués aux élèves de CM2 le 28 juin. Ce mode de transport est recommandé pour les plus jeunes.

FORUM DES ASSOCIATIONS

**SAMEDI 1 SEPTEMBRE
2007
De 10h à 12h
et
de 14h à 18h
À LA MARE AU LOUP**

Venez nous rencontrer, discuter,
poser vos questions, échanger et
adhérer si vous le souhaitez...

A bientôt

BILAN DE LA KERMESSE AU PONT MARQUANT

Grâce à l'originalité des jeux et à une météo clémentine, la fête de l'école du Pont Marquant a connu un franc succès, ce qui a permis de récolter **plus de 2000 euros**.

Un grand merci aux maîtresses, aux parents bénévoles et aux ATSEM pour leurs participations actives.

LA BOITE AUX QUESTIONS

Une nouvelle boîte est installée dans le hall d'entrée de l'école maternelle, pour permettre aux parents de poser leurs éventuelles questions aux associations de parents d'élèves.

N'hésitez pas à l'utiliser, mais si vous préférez **contacter le Groupement de Parents en direct**, nous sommes bien entendu toujours à votre disposition, aux coordonnées habituelles (cf ci-après).

PAI Alimentaire en élémentaire (Protocole d'Accueil Individualisé Alimentaire)

Une réunion extraordinaire a eu lieu le lundi 18 juin dernier à la mairie, en présence de différents intervenants: le médecin scolaire, les représentantes de la mairie, des représentantes des associations de parents d'élèves, les directrices des écoles et des responsables du CLSH et du périscolaire.

Cette réunion avait pour but de redéfinir le protocole du PAI alimentaire pour la prochaine rentrée scolaire, afin de limiter au maximum les incidents liés à ces allergies et amoindrir la responsabilité du personnel encadrant.

Si votre enfant est concerné par un PAI alimentaire, vous devez rencontrer sa directrice qui vous remettra un formulaire, à faire remplir par l'allergologue.

Lors de la visite chez ce spécialiste, il faudra voir avec lui si un panier repas est nécessaire.

Vous devez ensuite rendre ce formulaire et l'ordonnance de l'allergologue à la directrice qui les transmettra à son tour (sous pli cacheté) au médecin scolaire.

Ce dernier a un rôle important puisqu'il est le garant de l'application du PAI dans l'établissement de votre enfant.

Après son aval, vous récupérez le dossier qu'il faudra photocopier et donner aux différentes institutions : mairie (pour la cantine), CLSH..., accompagnée si possible d'une lettre décrivant de façon explicite les aliments à éviter pour votre enfant.

Dans le cas de la non obligation du panier repas par les médecins (allergologues et médecin scolaire), la mairie se réserve le droit de l'imposer si elle juge la contrainte allergique trop difficile à gérer pour les encadrants, qui sont, pour la plupart, sous la responsabilité de la mairie. En effet, en cas de problème, la responsabilité de Mme le Maire serait engagée, sans parler de la responsabilité morale de toutes ces personnes qui encadrent les enfants.

Une étude est en cours pour essayer de gérer au mieux cette situation afin de minimiser les risques pour ces enfants et de leur compliquer la vie le moins possible, ainsi qu'à leurs parents.

Cependant, il est possible qu'un panier repas soit imposé pour toute allergie alimentaire à conséquence grave. Nous vous informerons de la décision prise par la mairie, via nos panneaux d'affichage, dès que nous en aurons connaissance. Par avance, nous remercions les parents de leur compréhension si cette solution devait être adoptée.

Enfin, nous vous rappelons que le PAI est mis en place, à la demande des parents.

Prudence concernant les allergies

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires requièrent une surveillance de tous les instants.

Aussi, le corps enseignant, le périscolaire, le centre de loisir et le médecin scolaire vous demandent de sensibiliser vos enfants sur ce sujet. Il est important de les informer qu'ils **ne doivent pas échanger leurs goûters ou des bonbons avec leurs copains**, car cela peut être dangereux. En effet, un aliment anodin pour certains peut être fatal pour d'autres.